

PROGRAMME DE FORMATION

Échafaudage roulant — montage, utilisation et vérification

Recommandation R.457

Référence : HAUT.ECH-ROUL

1. INTITULÉ DE LA FORMATION

Échafaudage roulant : monter, démonter, utiliser et vérifier en sécurité un échafaudage roulant, conformément à la recommandation R.457.

2. CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les échafaudages roulants sont des matériels en éléments préfabriqués, auto-stables, permettant de travailler en hauteur pour des travaux de faible à moyenne envergure. Leur montage, leur vérification, leur utilisation et leur démontage exposent les salariés à des risques importants : chutes de hauteur, renversement, chutes d'objets.

Conformément aux articles R.4323-69 et suivants du Code du travail, les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que par des travailleurs ayant reçu une formation adéquate, sous la direction d'une personne compétente. La formation s'appuie sur la recommandation R.457 de la CNAM relative à la prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants, et sur la notice technique du fabricant.

3. PUBLIC VISÉ

Personnel amené à monter, démonter, vérifier ou utiliser un échafaudage roulant : second œuvre, maintenance, peinture, électricité, nettoyage industriel.

4. PRÉREQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Connaissance du français lu, écrit et parlé, suffisante pour comprendre la notice du fabricant et les consignes de sécurité.
- Être reconnu apte médicalement aux travaux en hauteur et au port des EPI.

L'employeur s'assure du respect des conditions de prérequis (aptitude médicale, équipements de protection individuelle, titres, certificats et attestations requis) avant l'entrée en formation.

5. OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer le cadre réglementaire applicable aux échafaudages roulants et les responsabilités de chacun ;
- Évaluer les risques avant toute intervention sur un échafaudage roulant ;
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant et aux règles de sécurité ;
- Réaliser les vérifications de mise en service, de remise en service et journalières ;

- Utiliser et déplacer l'échafaudage roulant en sécurité ;
- Rendre compte des anomalies constatées.

6. DURÉE

- 7 heures (1 jour), théorie et pratique.

Durée conforme au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026.

7. MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Formation en présentiel, organisée en inter ou intra-entreprise.
- Inscription selon le calendrier des sessions ; réponse sous 48 h après validation des conditions générales de vente.
- Délai moyen d'accès : 2 à 4 semaines.
- Lieu : en centre de formation (secteur Fréjus / Saint-Raphaël) ou en intra-entreprise, avec échafaudage roulant et aire de montage adaptée.

8. MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes expositives et participatives : apports réglementaires, analyse de la notice du fabricant, échanges.
- Méthodes démonstratives et pratiques : démonstrations puis exercices complets de montage, vérification, utilisation, déplacement et démontage.
- Moyens : diaporama, recommandation R.457, notice technique du fabricant, échafaudage roulant d'exercice, EPI, grilles de vérification, livret pédagogique.

9. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation de positionnement en début de formation.
- Évaluations formatives tout au long de la formation : exercices, quiz, mises en situation.
- Évaluation finale théorique (QCM) et pratique en situation.
- Remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de compétences « Échafaudage roulant — montage, utilisation et vérification ».
- Évaluation de satisfaction à chaud en fin de formation.

10. TARIFS

- Inter-entreprises : 224 € HT par personne.
- Intra-entreprise : 840 € HT par jour de session.

Tarifs conformes au catalogue tarifaire ISTYA FORM 2026, hors frais de déplacement éventuels. Pour toute configuration particulière : nous consulter.

11. ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Formation accessible sous conditions : contacter le référent handicap afin de préciser les besoins et d'étudier les aménagements possibles (adaptation des supports, assistance spécifique, matériel adapté).

Thibaut ASTOLFI, Référent handicap — 07 57 40 60 45 — tastolfi@istyaform.com

12. CONTACT

Personne à contacter : Nathalie SARFATI — 06 46 23 97 00 — nsarfati@istyaform.com

13. PROGRAMME DE FORMATION

Accueil et introduction

- Accueil des stagiaires, présentation du formateur, règlement intérieur et consignes de sécurité.
- Tour de table, recueil des attentes et évaluation de positionnement.

Module 1 — Cadre réglementaire et risques

- Réglementation applicable (Code du travail, recommandation R.457) et responsabilités.
- Risques liés aux échafaudages roulants : chutes de hauteur, renversement, chutes d'objets, environnement (sol, vent, lignes électriques).

Module 2 — Technologie et règles de sécurité

- Types d'échafaudages roulants, composants, caractéristiques et normes.
- Exploitation de la notice du fabricant ; adéquation de l'échafaudage aux travaux.
- Règles de stabilité : stabilisateurs, lest, hauteur maximale, blocage des roues.

Module 3 — Pratique : montage, vérification, utilisation, démontage

- Montage complet selon la notice, avec protection contre les chutes dès le montage.
- Vérifications de mise en service, de remise en service et journalières ; renseignement des supports de vérification.
- Utilisation en sécurité : accès, charges admissibles, déplacement de l'échafaudage.
- Démontage en sécurité et rangement des éléments ; signalement des anomalies.

Évaluation et clôture

- Évaluation théorique (QCM) et évaluation pratique en situation.
- Bilan, remise des certificats de réalisation, questionnaire de satisfaction.

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La formation est réalisée sur un matériel identique ou similaire à celui utilisé dans l'entreprise ; la notice du fabricant du matériel de l'entreprise peut être intégrée aux travaux pratiques en intra.

14.1 — Validation

Attestation de compétences « Échafaudage roulant — montage, utilisation et vérification » et certificat de réalisation, permettant à l'employeur d'attester de la formation adéquate prévue par le Code du travail. Hors RNCP.

14.2 — Équivalence

Aucune équivalence automatique prévue par la recommandation R.457.

14.3 — Passerelle

Vers la formation « Échafaudage fixe » (recommandation R.408) pour les structures de plus grande envergure.

14.4 — Suite de parcours

Échafaudage fixe, travail en hauteur, port du harnais, recyclage périodique recommandé.